



## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

### Programme de soutien à l'exercice physique

#### OBJECTIF :

La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir s'est dotée d'un programme de soutien à l'exercice physique qui consiste à une aide financière sur le coût d'inscription à une activité sportive. Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Favoriser les saines habitudes de vie en rendant les activités sportives plus accessibles aux jeunes;
- Aider financièrement les parents à inscrire leur enfant aux activités sportives offertes par les clubs et associations;
- Permettre aux jeunes de bouger et de socialiser en pratiquant leur sport préféré.

#### DÉFINITION :

Est jugée « activité sportive », toute discipline sportive individuelle ou collective, récréative ou compétitive requérant des efforts physiques. Toute discipline de sport motorisé n'est pas considérée une « activité sportive » au sens du présent programme.

#### CLIENTÈLE :

Personnes âgées de 17 ans et moins et ayant sa résidence principale sur le territoire de Sainte-Angèle-de-Monnoir. Des pièces d'identités originales peuvent être exigées afin de vérifier l'âge et la preuve de résidence d'un participant.

#### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible, l'activité sportive doit :

- Être dispensée par un organisme public, un club ou une association reconnue dans le sport;
- Être d'une durée de 8 semaines minimum;
- Devoir déboursier des frais de plus de 100 \$ à l'inscription de l'activité sportive.

## AIDE FINANCIÈRE :

Accorder une aide financière de 50 % des frais d'inscription d'une activité sportive (incluant les frais de non-résident si applicables) pour un maximum de 500 \$ par participant, par année.

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

- Compléter le formulaire de demande d'aide financière pour les activités sportives;
- Fournir une copie du **reçu officiel** de paiement de l'activité sportive. Le reçu doit avoir un logo ou un entête reconnu et contenir les informations suivantes :
  - Le nom et prénom du participant;
  - La date d'inscription;
  - Le nom de l'activité sportive ainsi que le niveau ou la catégorie s'il y a lieu;
  - La durée (nombre de semaines);
  - Le nom d'un parent ou d'un tuteur;
  - Le coût total de l'inscription.
- Déposer sa demande d'aide financière après le début de la saison de l'activité sportive ou au plus tard, deux mois après la fin de la saison;
- Remettre sa demande au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir.

**Exception** : Pour l'Association du hockey mineur de Rouville, le Club de patinage artistique de Saint-Césaire et le Club de gymnastique Gym-As, l'aide financière est accordée directement sur les frais payables par le participant. La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir rembourse l'Association de hockey mineur de Rouville, le Club de patinage artistique de Saint-Césaire ainsi que le Club Gym As sur présentation de la liste des résidents inscrits à la condition que chacune des associations soient en accord avec cette façon de procéder.

## DURÉE ET VALIDITÉ

Le Programme de soutien à l'activité sportive de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est instauré en juin 2023 et se renouvelle automatiquement à chaque année. Le Conseil municipal peut y mettre fin en adoptant une résolution en ce sens.

Un budget annuel est alloué au présent programme et les demandes de remboursement sont traitées selon l'ordre de réception des dossiers complets.